

ENV – Accompagner le développement des véhicules propres

## 1 DESCRIPTION DU PROJET

La Communauté d'agglomération Val Parisis a équipé son territoire de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides. Afin de favoriser et encourager la mobilité électrique, 82 équipements accessibles au public ont été déployés sur les 15 communes. Cette action s'inscrit en cohérence avec les démarches territoriales engagées telles que le Plan Local de Déplacements et le Plan Climat Air Energie Territorial.

Soucieuse d'offrir à ses habitants et aux entreprises de son territoire une solution de mobilité adaptée, la Communauté d'agglomération Val Parisis a quantifié au mieux, le nombre d'équipements à mettre en œuvre.



Chaque borne est équipée de deux points de charge, permettant à deux véhicules de se charger en même temps.

Sur les 82 bornes, 66 sont à charge rapide avec une puissance de 22kW (charge complète du véhicule en 1h30) et 16 sont lente à 7kW (100km d'autonomie en 3h).

Les bornes lentes sont déployées dans des points de stationnement longue durée (gares, équipements culturels et sportifs).

Les bornes sont communicantes et interopérables, afin de permettre l'accès aux utilisateurs nationaux et européens.

### Les étapes de mise en œuvre

#### **Définition du nombre de borne**

Le nombre de bornes par commune a été défini selon des critères de population et fréquentation des axes routiers.

Le choix du positionnement des places de parking, a été fait en fonction de la présence du réseau Enedis à moins de 30 mètres, afin d'envisager sereinement les raccordements.

#### **Appel à projet**

En septembre 2017, une consultation a été lancée, pour la fourniture, pose, signalétique, maintenance et supervision des infrastructures de recharge.



Pour bénéficier des subventions de l'ADEME notamment, l'ensemble des matériels devait être déployé avant octobre 2018. Neuf prestataires se sont positionnés sur le projet. Le choix définitif de la société a été guidé par les critères suivants :

- Moyens techniques et humains mis en œuvre afin de respecter le planning
- Une combinaison matérielle / supervision / opérateur de mobilité efficace
- Une capacité d'intervention rapide en cas de problème technique

Sur cette base, Eiffage Energie en partenariat avec Freshmile (opérateur) et G2 mobility (fabricant de bornes), ont été retenus.

### Aménagement des emplacements et interface utilisateur

Une signalisation spécifique aux couleurs de l'agglomération, distingue les places, du reste du stationnement et deux potelets protègent mécaniquement les équipements.

Les points de recharge sont visibles grâce à une signalisation verticale et horizontale. L'information sur la position et l'état des bornes en temps réel est accessible, soit via l'application mobile Freshmile, soit par le site internet dédié.



### Accès au service

Plusieurs possibilités d'accès à la recharge. Elle peut s'effectuer grâce à un badge, via l'application mobile dédiée, par lecture d'un QR code affiché sur le côté du point de charge ou enfin, grâce à un lien internet indiqué sur la borne.



## 2 LES ACTEURS DU PROJET

- L'agglomération Val Paris porte le projet et coordonne les actions des intervenants.
- Enedis a joué un rôle essentiel pour la création de quelques 81 points de livraison dont la mise en place en une année a été cadencée sur les réceptions de matériels par Eiffage Energie.
- Eiffage s'est chargé de la création des supports des bornes, de la mise en place des capteurs véhicule, des potelets, du paramétrage et intégration des bornes à la supervision, en lien avec Freshmile.
- L'ADEME et la Région co-financent le projet à hauteur de 50% et 20% du coût total.

Le coût moyen d'installation d'une borne 7kW est approximativement de 7500 € et celui d'une borne 22kW de 8500€, sans les éventuels surcoûts liés à la réfection des places de parking. Le coût pour le déploiement et le fonctionnement pour 2 ans est de 928k€ sans compter la consommation d'énergie d'environ 150k€/an.

## 3 VIE ET SUITES DU PROJET

Effectif depuis septembre 2018, le service compte 143 inscrits, et 7657 cycles de charge. La mise à disposition de 164 points de charge sur le territoire, a permis à des utilisateurs invités, d'utiliser le service en profitant de l'interopérabilité. Ils sont environ 50 par mois à effectuer des recharges sur le réseau de bornes du Val Paris.

Le coût moyen pour l'utilisateur est d'environ 2.5€ par utilisation, pour une durée de 2h30. Le coût des consommations pour l'agglomération est 3 à 4 fois plus élevé. Le coût de l'énergie, et l'absence de marché de fourniture spécifique aux infrastructures de recharge, ne permettent pas de gain sur les budgets de fonctionnement. Une discussion va s'engager pour les nouveaux marchés énergie en 2020. L'objectif étant de faire évoluer le dispositif d'abonnement. En effet, à chaque borne correspond un abonnement ce qui impacte de façon très significative les coûts de fonctionnement.

Des retours d'usagers sont progressivement récoltés, dans le but d'avoir un état des lieux global du ressenti lié à l'utilisation des bornes de notre réseau.

## 4 CONTACT

Murielle VANNIER, Directrice de l'environnement et développement durable  
Mohand AIT BOUALI, Technicien

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter à [pduif@iledefrance-mobilites.fr](mailto:pduif@iledefrance-mobilites.fr)